



Rechercher sur Ouest-Fr



Recevez gratuitement notre newsletter
Chaque jour, l'essentiel de l'actualité est dans votre boîte mail

Le conseil municipal vote le moratoire Linky

Lanvally - Publié le 18/05/2016 à 04:50

écouter

Facebook

5

Twitter

Google+



Achetez votre journal numérique

Depuis quelques semaines, ERDF installe en France les compteurs électriques communicants Linky. La commune de Lanvally souhaite un moratoire sur ce projet.

« **Je dis bien moratoire et non refus** », précise le maire, Bruno Ricard. « **Il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante**, expliquent les élus Philippe Marseille et Carmen Logan. **La commune ne dispose pas à ce jour d'éléments contradictoires suffisants sur les éventuels facteurs de risques pour la santé des habitants et le respect de leur vie privée.** »

Vu le courriel reçu le 24 mars, indiquant le souhait d'ERDF de développer rapidement les compteurs Linky en Bretagne, le conseil municipal rappelle que ces compteurs n'appartiennent pas aux habitants mais aux collectivités, qui en ont confié l'exploitation à un concessionnaire (ERDF). Ainsi, le conseil municipal décide d'un moratoire sur le remplacement des compteurs existant par des compteurs communicants (Linky ou autre). Par ailleurs, aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur les transformateurs et postes de distribution de la commune.

Les élus demandent au Syndicat départemental d'énergie électrique d'intervenir immédiatement auprès d'ERDF pour lui signifier que « **les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Lanvally jusqu'à nouvel ordre** ». Les membres du conseil souhaitent prendre le temps pour réunir davantage d'informations. Ainsi, les élus ont voté le « moratoire Linky » à l'unanimité, sauf quatre abstentions (Jean-Yves Delarocheaulion, Gaëlle Alleuame, Stephen Papail et Magaly Ledu).

Tags : Lanvally